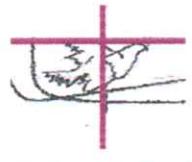


CDJP/BUTEMBO-BENI

DIOCESE DE BUTEMBO-BENI
COMMISSION DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX
B.P.63 BUTEMBO/NORD-KIVU

Siège social : Evêché de Butembo
E-mail : justicepaix_btb@yahoo.fr
Contact : +2439 97 71 52 90
+243 81 094 78 59



CDJP/BUTEMBO-BENI

PRISON

MONITORING DE LA PRISON CENTRALE DE BUTEMBO (KAKWANGURA)

1. Contexte

Le système pénitentiaire congolais en général et celui du Nord-Kivu en particulier fait face à divers problèmes, en l'occurrence, les mauvaises conditions de détention (manque de nourriture, de soins médicaux, literie, logement, etc.)¹, l'absence de séparation des détenus, la vétusté des infrastructures pénitentiaires, l'absence de formation des agents pénitentiaires, l'absence des statistiques pénitentiaires, l'absence de contrôle des procédures disciplinaires, une surreprésentation des prévenus en détention préventive, la vétusté des textes régissant les établissements pénitentiaires et la surpopulation carcérale. Ces mauvaises conditions de détention violent l'article 18, alinéa dernier de la constitution de la RD Congo du 18 février 2006 telle que révisée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 qui dispose « Tout détenu doit bénéficier d'un traitement qui préserve sa vie, sa santé physique et mentale ainsi que sa dignité ». Elles contredisent aussi les règles minima des Nations Unies sur le traitement des détenus. Suite à ces mauvaises conditions de détention, d'aucuns n'hésitent pas à considérer les prisons congolaises comme « des mouroirs ».

S'agissant de la prison centrale de Butembo, elle connaît une surpopulation carcérale, qui s'explique principalement, par le fait que plusieurs personnes sont irrégulièrement envoyées en prison par le parquet militaire et plusieurs détenus sont incarcérés par l'auditorat militaire, souvent « sans le moindre respect des procédures légales ». Les droits des personnes placées

¹ Ministère de la justice et droits humains, Rapport général des états généraux de la justice en République démocratique du Congo, Kinshasa. 2015. p.41.

en détention sont eux aussi loin d'être respectés, plus particulièrement le droit à un procès juste et équitable dans un délai raisonnable.

2. Statistiques de la prison kakwangura (entre 2024 jusqu'au 6 mars 2025)

	Homme	Femme	Total
Nbre des prisonniers civils	695	33	904
Nbre des prisonniers militaires	763	4	767
Nbre des prisonniers agents de l'ordre (PNC)	22	-	22
Total des détenues	1656	37	1693
Nbre des condamnés	172	4	176

Commentaire : Le problème majeur de la Prison Centrale de Butembo ces jours, c'est le surpeuplement. Construite pour 250 détenus, cette maison de correction en héberge 1693 dont 767 militaires, 22 policiers et 904 civils. Parmi ces 1693 détenues, seulement 176 sont condamnés. Il convient de noter que dans la prison centrale de Butembo 95 détenus sont décédés en 2024 et 8 depuis le début de l'année 2025 jusqu'au 6 mars 2025.

3. Statistique des dossiers de prisonniers poursuivis par différents organes judiciaires

	Homme	Femme	Total
Les détenus poursuivis par le tribunal de paix de Butembo	12	-	12
Les détenus poursuivis par le parquet près le TGI de Butembo	38	1	39
Les détenus poursuivis par le TGI de Butembo	7	1	9
Les détenus poursuivis par l'auditorat militaire de Butembo	589	11	600
Les détenus poursuivis par le tribunal militaire de Butembo	784	13	797
Les détenus en appel à la cour militaire du Nord-Kivu	60	1	61

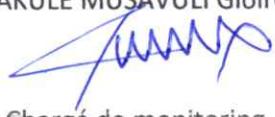
4. Suggestions

En termes de solution, nous suggérons de :

- Plaider auprès des tribunaux et parquets, civils et militaires, à accélérer l'instruction des dossiers des prévenus pour que ces derniers soient fixés en temps sur leurs sorts.
- Plaider auprès du ministre de la justice d'améliorer l'enveloppe prévue pour ravitailler en nourriture et en médicament les maisons pénitentiaires compte tenu des effectifs qui sont très élevés ;
- Plaider pour accorder le marché de restauration des prisonniers aux structures non étatiques, notamment les confessions religieuses (cfr lettre de demande en annexe).
- Plaider auprès des instances judiciaires et du ministère de la justice pour accorder une grâce présidentielle aux détenus ayant des infractions moins lourdes ;
- Plaider pour le référencement de certains dossiers aux médiations pacifiques extrajudiciaires, auprès des parajuristes (cfr bureau de la CDJP/Butembo-Beni sis en cellule Vuhumbi, quartier de l'Evêché, Commune Bulengera en ville de Butembo).

Fait à Butembo le 25 avril 2025

KAKULE MUSAVULI Gloire



Chargé de monitoring

Vu et approuvé par

Mr l'abbé KAMBALE RUKWATA Aurélien



DIOCESE DE BUTEMBO-BENI
COMMISSION DIOCESAINE JUSTICE ET PAIX
CDJP/BUTEMBO-BENI

BP. 63 BUTEMBO

Siège social : N°301, Cel. Vuhumbi, Q. De l'Évêché, Com. Bulengera, ville de Butembo

Tél : +243 997715290 / +243 810947859

E-mail : justicepaix_bcb@yahoo.fr

N^o 2245

Lettre N^o. G.M/BBO/CDJP/2024

Butembo, le 3.../02/2024

Accusé de Réception

Secrétariat Administratif du Gouverneur de Province

09 FEB 2024

Heure: 13h08

N^o d'enregistrement: 123456

Réçu par: Mr. Béca

Signature:

Objet : Transmission projet de

livraison des vivres aux détenus des
prisons officielles de la Province du
Nord-Kivu

Transmis Copie pour information à :

-Son Excellence Monseigneur SIKULI
PALUKU Melchisédech, Evêque du Diocèse
de Butembo- Beni

**À Monsieur le Gouverneur de la
Province du Nord-Kivu**

Excellence,

Par la présente, nous vous transmettons en
annexe notre projet de livraison des vivres et non vivres aux détenus des prisons officielles de la
Province du Nord Kivu.

En effet, l'Eglise Catholique, par sa
Commission Diocésaine Justice et Paix, reste engagée dans la promotion et la défense des droits
humains, base du respect de la dignité humaine. Ainsi, dans le souci de soutenir votre noble action
d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues dans les prisons centrales, où des cas de
décès causé par la famine ont plusieurs fois été documentés, la CDJP/Butembo-Beni sollicite un
contrat de partenariat avec le gouvernement provincial du Nord-Kivu pour la prise en charge de
l'alimentation des locataires de toutes les prisons officielles du Nord-Kivu proportionnellement au
budget prévu pour cette fin et coordonner tous les autres dons en vivres et non vivres provenant des
bienfaiteurs au compte des prisonniers.

Vous trouverez plus d'informations dans la
proposition du projet en annexe de la présente lettre et vous en souhaitons une bonne exploitation.

Dans l'espoir que notre préoccupation retiendra
votre bienveillante attention, nous vous prions de croire, Excellence Monsieur le Gouverneur, en
l'expression de notre haute considération.

Pour la CDJP/Butembo-Beni

Abbé Aurélien KAMBALE RUKWATA

Directeur